

Appel à projets Actions d'insertion

2019

Fiches descriptives

Cet appel à projets est ouvert exclusivement aux structures publiques et aux associations

La politique insertion du Conseil départemental est définie par le PDI 2016-2020 (Programme Départemental d'Insertion). Celui-ci prévoit de compléter l'offre de service de droit commun par des actions d'insertion financées par le Conseil départemental. Pour les choisir et les programmer, le Conseil départemental a opté pour une procédure d'appel à projets.

Les fiches descriptives ci-après constituent l'appel à projets 2019. Elles reflètent les besoins des publics bénéficiaires du RSA relevés par les professionnels, actualisés chaque année, auxquels les actions d'insertion pourraient répondre.

L'objectif final des actions d'insertion est de permettre au bénéficiaire d'accéder à une solution durable d'activité (emploi / formation) directement à l'issue de l'action ou au terme d'un parcours.

Ainsi, si cet objectif emploi / formation, n'est pas atteint à l'issue de l'action, il est attendu qu'une proposition de suites de parcours soit systématiquement formulée au bénéficiaire :

- soit pour poursuivre la démarche de résolution des freins engagée au cours de l'action
 - soit pour accéder à une autre étape de son parcours d'insertion

Après avoir pris connaissance de ces fiches descriptives, vous pouvez télécharger le dossier type correspondant au type d'action sur laquelle vous souhaitez vous positionner sur : www.aisne.com / rubrique « actualités » ou Solidarité / Insertion / Programme Départemental d'Insertion

Les orientations de l'appel à projets sont déclinées dans les fiches descriptives suivantes :

- Les Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI)
- Les actions d'Accompagnement Professionnel Spécialisé (APS)
- Les actions thématiques pour lever les freins à l'emploi (3 thèmes relevés comme prioritaires pour les bénéficiaires du RSA :
1. Mobilité / 2. Autonomie – Gestion du temps / 3. Santé)
- Les actions de remobilisation dans un parcours d'insertion

Les besoins étant variables selon les territoires, ils doivent être étudiés en amont avec les équipes locales concernées et avec les partenaires (*coordonnées dernière page du dossier type*)

**Les projets devront être adressés au Conseil départemental impérativement pour :
Le 3 septembre 2018**



Insertion dans l'Aisne

LES ATELIERS CHANTIER D'INSERTION

OBJECTIFS GENERAUX

Le chantier d'insertion, doit constituer une étape d'insertion, un cadre de travail à visée pédagogique, une passerelle mobilisable entre insertion sociale et accès à l'emploi. Les caractéristiques des travaux demandés et les modalités d'encadrement doivent permettre aux personnes éloignées de l'emploi d'accéder, à court ou moyen terme, à une activité professionnelle par un accompagnement socio professionnel individualisé. Certains chantiers d'insertion consacrent une part de leur activité à la formation des salariés. Cette formation doit permettre aux publics d'accéder à une qualification au terme de l'action.

THEMATIQUES ABORDEES / OBJECTIFS OPERATIONNELS

Les actions proposées devront s'efforcer de répondre (de manière étayée et accompagnée d'exemples concrets) à un maximum des objectifs opérationnels suivants au cours de l'action :

Problématiques obligatoirement traitées	Problématiques subsidiaires
<p>Savoirs de base – Révéler et agir sur les besoins de formations</p> <p>Autonomie / organisation –Se projeter dans le temps, notion de planification et d'anticipation / autonomie dans les démarches</p> <p>Montée en compétences –Développer les aptitudes indispensables pour accéder à un emploi (savoir être, autonomie dans le travail, motivation, sens des responsabilités, capacité à travailler en équipe, adaptabilité)</p> <p>Connaissances techniques –Acquérir ou réactualiser ses connaissances techniques, son savoir-faire : méthodes de travail pour évoluer vers de meilleures performances en qualité et productivité</p> <p>Projet professionnel : Vérifier le projet professionnel par les outils (tests, analyse des accès métiers, Immersions...) analyse du besoin de formation et positionnement du bénéficiaire le cas échéant sur une formation</p>	<p>Mobilité –Identifier ou apporter des solutions aux problème de mobilité qui constituent un frein à l'insertion professionnell visée</p> <p>Garde enfants –Réussir à mettre en place une organisatio de la vie quotidienne compatible avec une activité professionnell</p> <p>Confiance en soi –Aider le bénéficiaire, par le sentiment d'appartenance à un groupe à reprendre confiance en lui</p> <p>Socialisation / réseau relationnel –Créer des liens l'extérieur de la cellule familiale</p> <p>Accès aux droits –Informer et Veiller à la mobilisation par le bénéficiaire de ses droits</p> <p>Gestion budgétaire / autonomie financière –Etre capable de gérer son budget</p> <p>Santé–Informer, renforcer la résolution de cette problématique (santé ; addiction, hygiène alimentaire) qui se révèle être un frein à l'emploi</p>

PUBLIC CIBLE

- BRSA soumis à droits et devoirs

DOMAINES D'ACTIVITES

- ↻ Domaines d'activités correspondant à des perspectives d'emploi
- ↻ Domaines d'activités et conditions d'accueil permettant une **diversification du public cible** (féminin, public en situation de handicap...)

AIRE GEOGRAPHIQUE

Sur l'ensemble du territoire départemental

Les besoins étant variables selon les territoires, ils doivent être étudiés en amont avec les partenaires et les équipes locales (*coordonnées dernière page du dossier type*). **Une attention particulière sera portée au public mobilisable localement aux alentours de l'action ainsi qu'aux moyens mis en œuvre pour faciliter l'accès à l'action.**

CRITERES D'EXAMENS DES PROJETS

Seules les actions qui auront reçu l'agrément ACI de l'Etat pourront être définitivement retenues.

- *Analyse du plan de financement, notamment la participation du destinataire final des travaux réalisés ainsi que le cofinancement FSE
- *Domaine d'activités (diversité des métiers proposés, perspectives de développement économique)
- *Répartition territoriale des actions

- *Mixité homme / femme et mixité de statuts
- *Localisation et modalités d'accès à l'action (ramassage envisagé)
- *Qualité technique du projet : condition d'accueil (locaux d'accueil, normes de sécurité), déroulement de l'action (description étayée des travaux envisagés), conditions de réalisation de l'accompagnement socio professionnel (nombre d'heures d'accompagnement, lieu de réalisation ...)
- *Mise en œuvre des principes de développement durable
- *Qualification des intervenants / encadrants
- *Partenariats développés autour de cette action
- *Evaluation des résultats de l'action et des moyens mis en œuvre par le porteur du **01/01/2017 au 31/12/17**
- *Effort de formation pour les bénéficiaires recrutés : formations obligatoires liées au poste de travail (*habilitations électriques, échafaudage, ...*), formations qualifiantes...
- *Caractère innovant du projet

MODALITES DE FINANCEMENT PAR LE DEPARTEMENT

La participation départementale sera conditionnelle à la réalisation des ETP **BRSA uniquement**.

Le financement départemental pourra être bonifié en fonction de l'atteinte de résultats à la sortie de l'action, au regard du taux de sorties dynamiques observé.

Le Département sera particulièrement attaché aux dossiers de demande de cofinancement FSE déposés parallèlement.

LES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL SPECIALISE

OBJECTIFS GENERAUX

Le dispositif d'accompagnement des bénéficiaires du RSA par le référent unique ne permet pas toujours de prendre en compte les particularités de certains parcours.

A titre d'exemple, ces particularités peuvent être de différents ordres :

* **Méthodes d'Accompagnement particulières vers l'emploi, développement personnel, coaching vers l'emploi, action permettant d'agir sur les freins liés aux savoirs de base / projet professionnel :**

Accompagner, dans leurs parcours d'insertion professionnelle, les bénéficiaires très éloignés de l'emploi nécessite de susciter leur adhésion. Au-delà de l'offre de service des principaux acteurs et la mobilisation des méthodes d'accompagnement traditionnelles, il serait intéressant de pouvoir proposer différentes approches de l'accompagnement.

Un besoin particulier lié au développement personnel est attendu auprès des publics pour reprendre confiance en soi.

A titre d'exemple, il pourra s'agir d'actions associant découverte professionnelle, formation ou préparation aux concours et/ou période de mise en situation professionnelles.

* **Travailleurs indépendants ou créateurs d'activité :** le bénéfice du RSA est ouvert aux travailleurs indépendants / non-salariés avec des conditions de ressources et de chiffre d'affaires. Ces activités non salariées ne génèrent pas systématiquement de ressources pour le bénéficiaire. L'accompagnement de ce public (actif ou en passe de l'être au titre de cette activité non salariée) ne questionne pas simplement l'accès à l'emploi mais doit prendre en compte le projet global d'activités et ses particularités (vérifier la viabilité de l'activité et/ou les possibilités de développement pour accéder in fine à une sortie du dispositif RSA et/ou à une réorientation professionnelle).

PUBLIC CIBLE

■ BRSA soumis à droits et devoirs

MODALITES D'EVALUATION ET DE PILOTAGE

Les rencontres seront organisées par le porteur

↳ Comités de suivi trimestriels avec le correspondant et le référent unique

↳ Bilan intermédiaire et bilan final

CRITERES D'EXAMEN DES PROJETS

*Existence de cofinancements et coût de l'action par bénéficiaires RSA et partenariats développés autour de cette action

*Répartition territoriale des actions / localisation et modalités d'accès à l'action (délocalisation ou ramassage envisagé)

*Qualité technique du projet

*Qualification des intervenants, expérience vis à vis des publics ciblés en particulier

*Evaluation des résultats de l'action et des moyens mis en œuvre par le porteur du **01/01/2017 au 31/12/17**

*Caractère innovant du projet

MODALITES DE FINANCEMENT PAR LE DEPARTEMENT

L'accompagnement proposé au bénéficiaire ne pourra excéder 6 mois. Le versement du financement du Département sera conditionné à la fréquentation réelle de l'action (Nombre de personnes passées sur l'action sur l'année conventionnée). Seront pris en compte les participants ayant intégré l'action au cours de l'année et ayant participé effectivement **au moins 1 mois à l'action**. Les éventuels renouvellements des publics BRSA sur l'action au-delà des 6 mois ne seront pas pris en compte par le Département.



FICHE THEMATIQUE N°1 : Mobilité

ORIGINE DU PROJET

La mobilité est un facteur déterminant d'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi et plus précisément des bénéficiaires du RSA. Cette problématique est particulièrement aiguë sur les territoires ruraux en raison soit de l'insuffisance ou parfois de la méconnaissance de l'offre de transport, soit de l'absence de véhicule personnel (ou vétusté de celui-ci), et parfois même des résistances des personnes à aller au-delà de la sphère de mobilité « usuelle » (école, administration, etc..).

OBJECTIFS GENERAUX

Au titre de cette fiche thématique, les actions proposées auront vocation à agir sur l'ensemble des freins à la mobilité qu'ils soient d'ordre psychologique, physique ou matériel.

THEMATIQUES ABORDEES / OBJECTIFS OPERATIONNELS

1. Accompagnement au permis B :

- Accompagnement individuel au projet de permis B, ateliers collectifs d'aide au code, cours de conduite parallèlement à l'inscription en Auto-Ecole ou sous forme d'auto-école sociale

2. Permettre l'accès aux moyens de déplacement :

*Développer un dispositif pour faciliter l'entretien et les réparations avec l'appui et les conseils d'un technicien spécialiste automobile (ex : garage solidaire) :

- Permettre aux bénéficiaires du RSA d'entretenir leur véhicule par le biais d'un garage à vocation solidaire : mise à disposition (avec encadrement technique) des outils nécessaires aux réparations (pont, ...) – Conseils techniques et meilleure connaissance de son véhicule, gestion budgétaire avec participation du BRSA aux réparations de son véhicule.

AIRE GEOGRAPHIQUE

Le porteur précisera dans son projet la localisation exacte de l'action et les possibilités ou non de délocalisation et/ou ramassage du public et aire géographique (communes d'appartenance du public potentiel). Le ramassage du public est à intégrer au projet si celui-ci veut toucher le public des zones rurales environnantes.

CRITERES D'EXAMEN DES PROJETS

*Existence de cofinancements et coût de l'action

*Répartition territoriale des actions

*Localisation et modalité d'accès à l'action prise en compte par le porteur de projet (ramassage, délocalisation en rural)

*Qualité technique du projet (outils pédagogiques, description des locaux d'accueil...)

*Qualification des intervenants

*Evaluation des résultats de l'action et des moyens mis en œuvre par le porteur du **01/01/2017 au 31/12/17**

*Durée prévue pour le bénéficiaire sur l'action (locations, accompagnements ...)

*Conditions tarifaires appliquées aux brsa pour l'accès aux services proposés (tarifs des locations, accès aux garages...)

*Caractère innovant du projet

MODALITES DE FINANCEMENT PAR LE DEPARTEMENT

Le financement du Département se définit en faisant référence au nombre de participants de l'action. Son versement sera conditionné à la fréquentation réelle de l'action.

*La durée de présence pour un bénéficiaire sur l'action ne pourra excéder 6 mois.

*Seront pris en compte les publics ayant participé effectivement **au moins 1 mois à l'action**.

*Les éventuels renouvellements sur l'action ne seront pas pris en compte par le Département.



FICHE THEMATIQUE N°2 : Organisation / Gestion du Temps

ORIGINE DU PROJET

49% des foyers bénéficiaires du RSA ont un ou plusieurs enfants et 35% ont un statut de « parents isolés » [2018]. Les bénéficiaires du R.S.A. peuvent s'installer dans une organisation de vie (personnelle / familiale) et exprimer, par la suite des difficultés à se projeter dans la reprise d'une activité de manière autonome.

OBJECTIFS GENERAUX

Au titre de cette fiche thématique, les actions proposées auront vocation à agir sur l'ensemble des freins à l'autonomie et la gestion du temps, pour :

- faire prendre conscience au bénéficiaire du RSA de l'importance d'organiser son temps personnel, familial et professionnel afin de devenir autonome dans ses démarches.
- lever les obstacles liés aux difficultés d'organisation de la vie quotidienne et notamment à la garde des enfants.

Il est attendu :

- soit que l'action permette de lever directement le frein (garde d'enfants, etc.)
- soit qu'il permette au bénéficiaire d'engager une démarche qui devra être poursuivie à l'issue de l'action. Dans ce cas, il conviendra de préciser les suites de parcours pouvant être proposées.

THEMATIQUES ABORDEES / OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Identifier et analyser la répartition des temps de vie (temps personnel, temps familial et temps professionnel)
- Travailler sur les représentations et le développement de soi
- Sensibiliser sur les relais locaux pouvant être mobilisés dans la gestion du temps (notamment concernant l'offre de service « modes de garde des enfants » adaptée aux besoins des bénéficiaires et en faciliter l'accès, mobiliser de manière réactive les aides)
- Favoriser l'accès à une activité professionnelle ou à une action d'insertion par des techniques d'organisation, de gestion du temps et une redéfinition des priorités.
- Agir sur les freins psychologiques liés à l'acceptation d'une garde de ses enfants par autrui

PUBLIC CIBLE

B.R.S.A. - soumis à droits et devoirs

DEROULEMENT DE L'ACTION

Ces actions devront être d'une durée maximale de l'ordre de 4 mois.

AIRE GEOGRAPHIQUE

Le porteur précisera dans son projet la localisation exacte de l'action et les possibilités ou non de délocalisation et/ou ramassage du public et aire géographique. Il est souhaité une réflexion systématique des modalités d'accès à l'action pour les bénéficiaires. L'organisation de ramassage, la délocalisation en rural de l'action seront à privilégier.

CRITERES D'EXAMEN DES PROJETS

- *Existence de cofinancements et coût de l'action
- *Possibilité de poursuite de parcours localement au titre du droit commun
- *Type d'activités proposées
- *Répartition territoriale des actions, modalités d'accès à l'action
- *Qualité technique du projet (outils pédagogiques, description des locaux d'accueil)
- *Qualification des intervenants / encadrants
- *Evaluation des résultats de l'action et des moyens mis en œuvre par le porteur du **01/01/17 au 31/12/17**
- *Localisation précise de l'action et possibilités de délocalisation en rural
- *Caractère innovant du projet

MODALITES DE FINANCEMENT PAR LE DEPARTEMENT

Le versement financement du Département sera conditionné à la fréquentation réelle de l'action.

- *La durée de présence pour un bénéficiaire sur l'action ne pourra excéder 4 mois.
- *Les éventuels renouvellements sur l'action ne seront pas pris en compte par le Département.



FICHE THEMATIQUE N°3 : Santé

ORIGINE DU PROJET

50 % des BRSA contractualisés en orientation sociale expriment un problème de santé. [Statistiques CD02 - Année 2017]. Les problèmes médicaux constituent un frein majeur à l'emploi. Il est nécessaire d'envisager une prise en charge rapide et réactive pour objectiver les difficultés ressenties et engager le B.R.S.A. dans une démarche de soins.

Il est attendu que les actions accompagnées au titre de l'appel à projets ne se substituent pas à l'offre de droit commun en matière de santé mais constitue des passerelles vers celle-ci.

OBJECTIFS GENERAUX

Au titre de cette fiche thématique, les actions proposées auront vocation à agir sur l'ensemble des freins à la santé pour faciliter l'accès aux soins, agir sur la prévention santé et assurer l'accompagnement personnalisé à la santé des B.R.S.A.

Il est attendu :

- soit que l'action permette de lever directement le frein santé
- soit qu'elle permette au bénéficiaire d'engager une démarche qui devra être poursuivie à l'issue de l'action. Dans ce cas, il conviendra de préciser les suites de parcours pouvant être proposées.

THEMATIQUES ABORDEES / OBJECTIFS OPERATIONNELS

☐ Sensibilisation :

- Informer sur la prévention santé (notamment des conduites addictives : tabac, alcool, drogue, etc....) et les dispositifs de droit commun (PMI, séances de vaccination, ...)
- Améliorer sa qualité de vie (nutrition, ...)

☐ Accès aux droits :

- Sensibiliser sur l'accès aux droits spécifiques pour les B.R.S.A. (C.M.U.C., M.D.P.H., C.R.A.M., Mutuelle...) et leur évolution en cas de reprise d'activité.

☐ Accompagnement individuel :

- Accompagner le BRSA dans une démarche spécifique de soins (suite au bilan de santé par exemple) qu'elle soit d'ordre purement médicale, de type addiction ou psychique. Réduire les conséquences du mal être et améliorer la prévention et le dépistage des maladies mentales.
- Engager une démarche de soin qui a vocation à se poursuivre par la suite au-delà de l'action au titre du droit commun.

PUBLIC CIBLE

BRSA soumis à droits et devoirs

DEROULEMENT DE L'ACTION

Modalité de prise en charge : entrées / sorties permanentes. Souhait d'un accompagnement individuel / à domicile. Ces actions devront être d'une durée maximale de l'ordre de 6 mois. *Si suivi individuel, souhait d'une action se rendant au domicile du bénéficiaires.*

CRITERES D'EXAMEN DES PROJETS

- *Existence de cofinancements et coût de l'action
- *Possibilité de poursuite de parcours localement au titre du droit commun
- *Contenu du projet pertinent au regard de la problématique et qualité technique du projet (outils pédagogiques, description des locaux d'accueil ...), prise en compte de la forte dimension mobilité de cette thématique
- *Nombre d'heures prévues d'intervention et fréquence de contacts
- *Répartition territoriale des actions, modalités d'accès à l'action, cohérence des moyens humains dédiés à l'action

- *Qualification des intervenants / encadrants (personnel médical – psychologue clinicien, infirmière...)
- *Evaluation des résultats de l'action et des moyens mis en œuvre par le porteur du **01/01/17 au 31/12/17**
- *Caractère innovant du projet

MODALITES DE FINANCEMENT PAR LE DEPARTEMENT

Le versement sera conditionné à la fréquentation réelle de l'action avec un prorata au nombre de participants de l'action.

- *La durée de présence pour un bénéficiaire sur l'action ne pourra excéder 6 mois.
- *Seront pris en compte les publics ayant participé effectivement au moins 1 mois à l'action.
- *Les éventuels renouvellements sur l'action ne seront pas pris en compte par le Département.

LES ACTIONS DE REMOBILISATION DANS UN PARCOURS D'INSERTION

ORIGINE DU PROJET

Près de 38 % des bénéficiaires du RSA soumis à droits et devoirs sont orientés en insertion sociale, soit 6 534 sur le Département de l'Aisne [Statistiques CD02 - Avril 2018]. Cette orientation est motivée par l'existence d'au moins un « frein social » empêchant l'accès à la recherche d'emploi directe. Le Département souhaite dynamiser l'accompagnement de ces publics, pour leur permettre d'aborder un parcours d'insertion professionnelle. Selon les situations des bénéficiaires, il est parfois nécessaire d'optimiser les potentiels de chacun, sur des périodes longues avant d'envisager une telle réorientation du parcours.

OBJECTIFS GENERAUX

Ces actions ont pour finalité de remobiliser le public dans son parcours d'insertion. Elles utilisent comme supports pédagogiques, des activités manuelles ou autres pour accompagner une démarche d'insertion sociale et contribuer à la résolution de problématiques sociales afin de permettre au BRSA d'accéder à une autre étape de son parcours d'insertion.

THEMATIQUES ABORDEES / OBJECTIFS OPERATIONNELS

Les actions proposées devront s'efforcer de répondre (de manière étayée et accompagnée d'exemples concrets) à un maximum des objectifs opérationnels suivants au cours de l'action :

Problématiques obligatoirement traitées	
Socialisation / réseau relationnel	Créer ou développer le réseau social du bénéficiaire et promouvoir la solidarité bénévole.
Autonomie / organisation	Amener le BRSA à se projeter dans le temps, notion de gestion du temps, planification et d'anticipation autonomie dans les démarches de la vie quotidienne. Une attention sera portée sur l'accès aux démarches dématérialisées pour les publics : pour se faire, une aide sur l'utilisation de l'ordinateur et d'Intern pour les démarches paraît incontournable (Site Internet Pôle Emploi, Caf...)
Parentalité	*Etre conscient et assumer son rôle de parent, savoir cuisiner et élaborer des repas équilibrés pour ses enfants avec un budget contraint, savoir accompagner et éduquer ses enfants dans la vie scolaire et quotidienne. * Organiser des activités familiales au bénéfice de la cohésion du foyer * Apporter un soutien à la fonction parentale dans l'éducation des enfants
Autres problématiques subsidiaires	
Santé	Information, sensibilisation permettant la Prévention des risques liés à la santé
Budget	Etre en capacité de gérer son budget
Mobilité	Rendre autonome les bénéficiaires dans leurs déplacements personnels ou professionnels
Garde enfants	Connaître les dispositifs et financements de garde existants. Etre en capacité de confier son enfant d'organiser sa garde en fonction de ces dispositifs
Confiance en soi	Agir ou faire émerger une réflexion sur l'image que le bénéficiaire a de soi et celle qui est projetée au group
Accès aux droits	Veiller à la mobilisation par le bénéficiaire de ses droits
Logement	S'approprier ou améliorer ses conditions de vie *Sensibiliser à la maîtrise des dépenses d'eau et les économies d'énergie possibles en général *Donner aux bénéficiaires du RSA des exemples de travaux pouvant améliorer leur intérieur *Permettre aux bénéficiaires d'acquérir les gestes techniques indispensables à la réalisation de leurs projets rénovation *Animer des ateliers collectifs techniques pour initier les participants aux savoir-faire de base. Notion «faire par soi-même» et non «faire à la place».
Accès à la culture, aux loisirs et aux activités sportives	Favoriser l'accès à la culture, aux loisirs et activités sportives des BRSA
Expression	Améliorer les capacités de communication des publics adaptées aux situations et interlocuteurs
Savoirs de base	Identifier les besoins, y répondre ou relayer vers un organisme adapté du droit commun
Acquisition et/ou valorisation de compétences	Développer des savoirs faire dans les domaines de la vie quotidienne

PUBLIC CIBLE

- BRSA soumis à droits et devoirs en orientation sociale

DEROULEMENT DE L'ACTION

- entrée sortie permanente, dynamique de groupe

- fréquence de participation pour le bénéficiaire à fixer individuellement entre le porteur et le BRSA et possibilité de faire évoluer la participation progressivement

SUPPORTS D'ACTIVITES

L'action devra préciser les supports d'activité de l'action. Ces supports d'activités doivent être en lien direct avec le traitement des problématiques proposées par la structure.

■ A titre d'exemple, les liens suivants peuvent être présents :

- * Cuisine équilibrée et économe, table d'hôte en lien avec la problématique parentalité, gestion budgétaire et/ou acquisition de compétences...
- * Jardinage, maraîchage en lien avec gestion budgétaire et/ou acquisition de compétences ...
- * Activités courantes de la vie quotidienne (soutien scolaire, budget familial, couture,...) pouvant également interagir sur la parentalité...
- * Petits bricolage, rénovation de l'habitat, améliorer son logement
- * Petites réparations de cycles, restauration de meubles peuvent permettre de travailler sur les compétences, la gestion budgétaire...

■ Souhait de modules particuliers à aborder de manière systématique :

- * maîtrise des démarches administratives
- * sensibilisation, initiation à l'utilisation d'Internet dans la vie quotidienne (notamment pour faciliter les démarches administratives avec une maîtrise des sites courants CAF, Pôle emploi...)
- * sensibilisation en parallèle sur la maîtrise des messages et les dangers d'Internet et des réseaux sociaux

AIRE GEOGRAPHIQUE

Le porteur précisera dans son projet la localisation exacte de l'action et les possibilités ou non de délocalisation et/ou ramassage du public

CRITERES D'EXAMEN DES PROJETS

- * Existence de cofinancements et coût de l'action et partenariats développés autour de cette action
- * Possibilité de poursuite de parcours localement au titre du droit commun
- * Répartition territoriale des actions, localisation de l'action et modalités d'accès pour le public ciblé (délocalisation ou ramassage envisagé)
- * Mixité homme / femme
- * Qualité technique du projet (description technique étayée des activités envisagées, locaux d'accueil, outils pédagogiques,...)
- * Qualification des intervenants / encadrants
- * Evaluation des résultats de l'action et des moyens mis en œuvre par le porteur du **01/01/2017 au 31/12/17**
- * Précision des moyens pédagogiques mobilisés pour atteindre les objectifs fixés par la structure
- * Caractère innovant du projet
- * Durée moyenne des parcours

MODALITES DE FINANCEMENT PAR LE DEPARTEMENT

- * Le financement du Département sera conditionné à la fréquentation réelle de l'action.
- * Seront pris en compte les participants ayant intégré l'action au cours de l'année 2018 et ayant participé effectivement **au moins 1 mois à l'action.**
- * **Les éventuels renouvellements des publics BRSA sur l'action d'une année sur l'autre ne seront pas pris en compte par le Département.**

Vos interlocuteurs « Insertion » du Conseil départemental

SERVICE INSERTION CENTRAL – Direction du développement social, de l'insertion et du logement.

Diffusion et réception appel à projets, conventionnement, paiement

Arnaud BURGAUD – aburgaud@aisne.fr	Chef du service insertion	☎ 03.23.24.63.10
Marie-Lise RENARD- mlrenard@aisne.fr	Adjointe au chef de service	☎ 03.23.24.63.23
Sylvia LEFEVRE- slefevre@aisne.fr	Chargée de projets	☎ 03.23.24.63.94
Isabelle VENET - ivenet@aisne.fr	Référente conventionnement	☎ 03.23.24.63.49
Olivier CREPIN – ocrepin@aisne.fr	Contrôleur des actions d'insertion	☎ 03.23.24.62.88 ou 06.80.40.38.60

EQUIPES LOCALES INSERTION

Montage du projet, identification des besoins et mise en œuvre opérationnelle

LES ÉQUIPES LOCALES INSERTION DU DÉPARTEMENT DE L' AISNE

1 UTAS de Saint-Quentin / Saint-Quentinois
Christelle DUPONT - cdupont@aisne.fr
32 Bd Camille Guérin 02100 ST QUENTIN
Tél : 03.23.50.37.41

2 UTAS de Thiérache
Gaëlle MORGNY - gmorgny@aisne.fr
15 rue de Guise 02500 HIRSON
Tél : 03.23.99.30.20

3 UTAS de la Fère
Audrey DEHU - adehu@aisne.fr
Place de l'Europe 02800 LA FERRE
Tél : 03.23.56.65.24

4 UTAS de Laon
Anne Flore HANSEN - afhansen@aisne.fr
Forum des 3 gares - BP 7 - Bd de Lyon 02000 LAON
Tél : 03.23.24.88.46

5 UTAS - Equipe insertion de Soissons
Chloé GRECO - cgreco@aisne.fr
Immeuble les Alizés - Parc Gouraud
8 allée de l'Innovation - 02200 SOISSONS
Tél : 03.23.59.94.64

6 UTAS de Château-Thierry
Nathalie BELLAY - nbellay@aisne.fr
1 rue Robert Lecart - BP 20 - 02400 CHATEAU-THIERRY
Tél : 03.23.83.92.06

Echelle: 1/340.000
Date de Soissons : Juin 2018
Sources: CD02 / D1F-S02 / OMSF

⇒ Bon à savoir

Le Département est aussi gestionnaire, en parallèle, d'une enveloppe FSE pour soutenir des projets sur le thème de l'insertion dans l'Aisne. Vous pouvez consulter l'appel à projets FSE 2014/2020 à l'adresse suivante :

<http://aisne.com/Appels-a-projets-pour-le-Fonds-Social>

Contact FSE : Camille Cauet, Chargée de mission Europe au 03 23 24 68 29 – E-mail : ccauet@aisne.fr

Direction de l'Aménagement du territoire, de l'Economie et du Développement Durable (DATEDD)

